



**Rallye
Cœur de
France**
Région
Centre

12^{ème} RALLYE CŒUR DE FRANCE
REGION CENTRE

28 / 29 Août 2009

Coupe de France des Rallyes 1^{ère} Division Coefficient 5

Trophée Clio R3 France - Citroën Racing Trophy

REGLEMENT



A.S.A.A.C.O. PERCHE VAL DE LOIRE

SOMMAIRE

<u>Programme</u>	page 3
<u>Liste des adresses</u>	page 4
<u>Article 1 – Organisation</u>	
Définition	page 5
Comité d'Organisation	page 6
Permanence du Rallye	page 6
Officiels de l'épreuve	page 7
Eligibilité	page 8
Vérifications	page 8
<u>Article 2 – Assurances</u>	page 8
<u>Article 3 – Concurrents et pilotes</u>	
Demande d'engagement	page 8
Concurrents admis	page 8
Droits d'engagement	page 9
Equipages	page 9
Ordre de départ	page 9
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
Voitures autorisées	page 9
Pneumatiques	page 10
Assistance	page 10
Parcs et zones d'assistance	page 10
Définition de l'assistance interdite	page 10
<u>Article 5 – Publicité</u>	page 10
<u>Article 6 – Sites et infrastructures</u>	
Description	page 11
Reconnaitances	page 12
Carnet de contrôle	page 12
Circulation	page 12
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
Départ	page 12
Dispositions générales relatives au contrôles	page 12
Contrôles horaires – Mise hors course	page 12
Contrôle de regroupement	page 12
Epreuves spéciales	page 12
Parc Fermé	page 12
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	page 12
<u>Article 9 – Classements</u>	page 12
<u>Article 10 – Prix – Coupes</u>	page 13

PROGRAMME DU RALLYE

Mercredi 15 Juillet 2009

Parution du règlement
Ouverture des engagements

Lundi 17 Août 2009

Clôture des engagements : minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Vendredi 21 Août 2009

Publication de la liste des engagés.

Samedi 22 Août 2009

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et ouverture des reconnaissances.

Vendredi 28 Août 2009

Accueil des officiels à partir de	8h00
Vérifications administratives de	8h30 à 13h15
Vérifications techniques de	8h45 à 13h30
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape et de l'ordre des départs de la 2 ^{ème} étape : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.	
Départ de la 1 ^{ère} étape, 1 ^{er} concurrent :	15h30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape, 1 ^{er} concurrent :	23h07

Samedi 29 Août 2009

Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 ^{er} étape et de l'ordre et des heures de départ de la 2 ^{ème} étape	7h30
Départ de la 2 ^{ème} étape, 1 ^{er} concurrent :	9h00
Arrivée de la 2 ^{ème} étape, 1 ^{er} concurrent :	18h25
Affichage du classement final provisoire : 30' après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent.	
Affichage du classement final définitif : 30' après l'heure d'affichage du classement final provisoire.	
Remise des prix au Théâtre d'Amboise :	21h00

REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Vendredi 28 Août 2009

Espace Malraux - 37300 JOUE LES TOURS :	14h00
-----------------------------------------------	--------------

Samedi 29 Août 2009

Musée de l'Hôtel de Ville - 37400 AMBOISE	0h30
Musée de l'Hôtel de Ville - 37400 AMBOISE	19h30

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEURS

CŒUR DE FRANCE ORGANISATION

13, Place de la Liberté
37000 TOURS

Tél : 02.47.27.75.86

Fax : 02.47.66.66.34

Email : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE

Office de Tourisme

Quai du Général de Gaulle
37400 AMBOISE

Tél : 02.47.57.01.37

Lundi à Samedi : 9h00 - 20h00

Dimanche : 10h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00

AFFICHAGE DE LA LISTE DES ENGAGES

Officiel : Secrétariat du Rallye

Espace Malraux

37300 JOUE LES TOURS

ACCUEIL DES OFFICIELS

Espace Malraux

37300 JOUE LES TOURS

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Espace Malraux

37300 JOUE LES TOURS

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Espace Malraux

37300 JOUE LES TOURS

P.C. COURSE

SALLE DE PRESSE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Musée de l'Hôtel de Ville

Rue François 1^{er}
37400 AMBOISE

PARC FERMÉ

Espace Malraux

37300 JOUE LES TOURS

AFFICHAGE OFFICIEL

Parking du Mail

Route de Tours
37400 AMBOISE

Espace Malraux (le 28 Août de 9h à 19h)

37300 JOUE LES TOURS

Musée de l'Hôtel de Ville

Rue François 1^{er}
37400 AMBOISE

TABLEAU D'INFORMATION

Parc de Regroupement

Parking du Mail
Route de Tours
37400 AMBOISE

Parc de Regroupement

Ecole de SAVIGNY
Route de Bessé Sur Braye
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

VERIFICATIONS FINALES

First Stop

Avenue Léonard de Vinci
37400 AMBOISE

REMISE DES PRIX

Théâtre

Rue des Martyrs de la Résistance
37400 AMBOISE

12^{ème} RALLYE COEUR DE FRANCE – REGION CENTRE

28 et 29 Août 2009

Article 1 : ORGANISATION

Définition : L'Association Sportive Automobile de l'A.C.O. Perche Val de Loire, en qualité d'organisateur administratif, et Cœur de France Organisation, en qualité d'organisateur technique organisent les **28 et 29 Août 2009**

le 12ème Rallye Cœur de France – Région Centre

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A., sous le permis d'organisation :

N°191 en date du 26 juin 2009

Comité d'organisation :

Comité d'Honneur

M. François BONNEAU	Président du Conseil Régional
Mme. Claude ROIRON	Président du Conseil Général d'Indre et Loire
M. Maurice LEROY	Président du Conseil Général du Loir et Cher
M. Jean GERMAIN	Maire de TOURS - 1 ^{er} Vice-Président du Conseil Régional
M. Christian GUYON	Maire d'AMBOISE, Conseiller Général
M. Philippe LE BRETON	Maire de JOUÉ LES TOURS, 1 ^{er} Vice Président du Conseil Gé.
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Marc ROY	Président du Comité Régional du Sport Automobile du Centre
M. Gilles GUILLIER	Président de l'A.S.A.C.O. Perche-Val de Loire
M. Jean-Claude PLASSARD	Président de l'Automobile Club de l'Ouest
M. René QUEFFELEC	Président Adjoint de l'A.C.O
M. Xavier BEAUVALLET	Président de l'A.C.O. d'Indre et Loire
M. Olivier SAINT CRICQ	Président du Directoire de la Nouvelle République
M. Jean Jacques PLACE	Adjoint au Maire de Tours, chargé du sport
M. Gérard MÉRY	Maire de BONNEVEAU
M. Jean-Claude GERBAUD	Maire de CELLÉ
M. François LALOT	Maire de CHANCAY
M. René CLERQUIN	Maire de CHARGÉ
M. Jean JUMERT	Maire de MAROLLES LES ST-CALAIS
Mme. Edwige DUBOIS	Maire de NAZELLES-NEGRON
M. Jean-Pierre VINCENDEAU	Maire de NOIZAY
M. Jean MICHAUX	Maire de ST-REGLE
M. Michel SAULIERE	Maire de SAVIGNY SUR BRAYE
M. Bernard BONHOMME	Maire de SOUGÉ
M. Jean HUREL	Maire de VERNOU
M. Pierre DARRAGON	Maire de VOUVRAY

Comité d'organisation :

Président d'Honneur	Guy BOUCHER
Président	Marc ROY
Vice-Présidents	Xavier DUTHEIL Philippe SAILLANT Jean GALPIN
Secrétariat	Patricia CASTETS Bruno GOGUÉ
Trésorier	Rémy DUMOND
Relations Officiels	Gilles GUILLIER
Relations Pilotes	Jean-Marc SEGOUIN
Communication	Linda SCHAEF
Coordination Technique	Fabien HOUZÉ
Responsable PC	Jean Luc ROGER
Responsable Parc	Thierry MENTHEOUR
ES Chargé /St Régle	Michel MORIN
ES Noizay / Nazelles-Négron	Patrick GUERRIER
ES Vouvray / Vernou	Mickaël RAGUENEAU
ES Savigny Sur Braye	Joël BLATEAU
ES Cellé	Joël MERCIER
ES Sougé	Benoît CATROUX

Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 27 Août : **Cœur de France Organisation**
13, Place de la Liberté
37000 TOURS
Tél : 02.47.27.75.86
Fax : 02.47.66.66.34
Email : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Vendredi 28 Août : **P.C. du Rallye**
et Samedi 29 Août : Musée de l'Hôtel de Ville
Rue François 1^{er}
37400 AMBOISE
Tél : 02.47.27.75.86
Fax : 02.47.66.66.34

1.1 : Officiels

Observateur Fédéral	Etienne FORGET
Collège des commissaires sportifs	
Président	Robert LAGULHON
Membres	Catherine CONDEMINE Jean-Paul DOUCET
Secrétaire du Collège	Guylaine PAGE
Direction de Course	
Directeur de Course Général	Michel LAROULANDIE
Directeur de Course Adjoint	Pierre BOI
Adjoints à la direction de Course	Joseph LORRE Bernard CONDEMINE Guy BOUCHER
Directeur des parcs	Odile DELERUE Hubert VERGNORY
Directeur des Epreuves Spéciales	Alain AUBERT Jean-Louis MINEUR Jean-Claude HECTOR
Responsable Coordination Terrain	Rémy DUMOND
Commissaires Techniques	Daniel LEFORT Jean-Guy BOUQUET Régis BERAU Philippe COURTIN Sylvain MENOET Jean-Louis AUBLE
Médecin Chef	Docteur Patrice DIACONO
Juges de Fait	Chantal RATEAU Patrick BOULBEN Jean-Paul SALAUN
Commissaires Sportifs chargés des relations avec les Concurrents	Joëlle MARIEN Hervé BESSON Pierre MOINDROT Michel LOUIS
Chronométrateurs	Karine LAUNAY Cyril VALLEE Jean DONVEAU Jean-Marc DONVEAU Loïc GAGNEUX Daniel HERVIEU François BEAUDOUIN
Chargé des relations avec la presse	Georges COLIN
Classement	PATRICK SOFT : Patrick PETITGIRARD
Réseau radio	LVMC : Claude PERETTI

1.2 : Eligibilité

Le 12ème RALLYE CŒUR DE FRANCE – Région Centre compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 1^{ère} Division Coefficient 5.
- Trophée Clio R3 France
- CITROEN Racing Trophy
- Inscrit en catégorie NPEA
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional du sport Automobile du Centre.
- Le Championnat National des Rallyes des A.S.A. de l'A.C.O.
- Le Challenge de l'A.S.A. A.C.O. Perche et Val de Loire.

1.3 : Vérifications

Conforme au règlement standard FFSA.

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet avec son véhicule aux vérifications qui auront lieu : **Espace Malraux à JOUE LES TOURS (37)**, le **Vendredi 28 Août 2009.**

Vérifications Administratives : **8h30 à 13h15**
Vérifications Techniques : **8h45 à 13h30**

Les concurrents recevront, avant l'épreuve, un courrier leur indiquant l'heure de convocation. Au cas où ils n'auraient pas reçu celui-ci avant le jeudi 27 Août 2009, il leur appartiendra de téléphoner au secrétariat du Rallye pour la connaître.

Tel : 02.47.27.75.86 - Fax : 02.47.66.66.34 - Email : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Contrôle final : Les vérifications finales seront effectuées :

Garage FIRST STOP – Avenue Léonard de Vinci - 37400 AMBOISE.
Tél : 02.47.30.41.48
Taux horaire de main d'œuvre: 38€ ttc

Article 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'Engagement - Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.1 : Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 :

Toute personne qui désire participer au 12^{ème} RALLYE CŒUR DE FRANCE – Région Centre doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée **jusqu'au Lundi 17 Août 2009 minuit**, le cachet de la poste faisant foi ou **avant le Mardi 18 Août 2009**, à l'adresse suivante :

Cœur de France Organisation, 13 Place de la Liberté , 37000 TOURS

3.1.10 :

Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

Le Road Book pourra être expédié contre paiement d'avance de 20€. Un exemplaire supplémentaire sera disponible contre paiement de 20€.

3.1.11 : Droits d'Engagement

Les droits d'engagements libellés à l'ordre de Cœur de France Organisation sont ainsi fixés :

- **540 Euros** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **1080 Euros** sans la publicité facultative des organisateurs.
- **390 Euros** pour les concurrent du Trophée Clio R3 France et du Citroën Racing Trophy
- **270 Euros** pour les pilotes avec une licence Concurrent / Conducteur délivrée par le Comité Automobile du Centre, avec la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12 :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- **du montant des droits d'engagement** ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.
- de la photocopie de la licence concurrent.
- de la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage.
- de la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage.
- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule.

En cas de forfait :

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 20% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- 40% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2 : Equipages

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 : Ordre de Départ

Conforme au règlement standard FFSA

Article 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.1 : Voitures Autorisées

Conforme au règlement standard FFSA : N / FN - A / FA - R - GT de série - F2000

4.2 : Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les organisateurs fourniront à tous les équipages **une** plaque « **assistance** » (indispensable pour avoir accès aux Parcs d'Assistance).

Dans les parcs d'assistance, il ne sera autorisé qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent.

4.3.2.1 : Parcs et Zones d'Assistance

L'assistance sera interdite sur la totalité du parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet (AMBOISE et SAVIGNY/BRAYE) qui seront signalés dans le carnet d'itinéraire (road book).

4.3.2.3 :

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.3 : Définition de l'Assistance Interdite

Conforme au règlement standard FFSA.

- L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente.
- Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance.
- Une voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye.

Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisées par le règlement, est strictement interdit.

Article 5 : PUBLICITES

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1 : Description

Le 12^{ème} RALLYE CŒUR DE FRANCE – Région Centre représente un parcours de **486,98 km**.

Il se déroulera en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de **144,34 km**.

Les épreuves spéciales sont:

E.S. 1 - 4	Chargé - Amboise	6,950 km
E.S. 2 - 5	Vouvray - Vernou	6,380 km
E.S. 3 - 6	Noizay - Nazelles	10,680 km
E.S. 7 - 10 - 13	Savigny Sur Braye	15,120 km
E.S. 8 - 11	Sougé	10,300 km
E.S. 9 - 12	Cellé	15,180 km

L'itinéraire fait l'objet de l'annexe itinéraire et horaire du présent règlement.

6.2 : Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 : Nombre de passages

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter aux cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2 : Voitures

- voitures de série,
- pneus de série homologués route (tout pneu compétition est interdit),
- autocollant avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre. Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire.
- Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Road Book.
- En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avertir l'organisateur.
- Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.3 : Equipements

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.2.4 : Sanctions

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5 : Les Reconnaissances seront autorisées

Samedi 22 Août 2009	9h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Dimanche 23 Août 2009	9h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Mercredi 26 Août 2009	9h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Jeudi 27 Août 2009	9h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Les reconnaissances seront contrôlées : **3 passages par E.S. maximum.**

6.3 : Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 : Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 : Départ

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 : Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de postes : blouson « *Chef de poste* »
- Commissaires de routes : combinaison
- Chargé des relations avec les concurrents : blouson « *Relations concurrents* »

7.3 : Contrôles de passage (C.P.) - Contrôles horaires (C.H.) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 : Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 : Epreuves spéciales (E.S)

Conforme au règlement standard FFSA

Les temps seront pris au 1/10 de seconde.

7.6 : Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA

Article 8 : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10 : PRIX - COUPES

10.1 :

Conforme au règlement standard FFSA

	Au 1^{er}	Au 2^{ème}	Au 3^{ème}	TOTAL
Classement général	1 000 €	600 €	400 €	2.000 €
Classement par Groupe (1)	270 €	200 €	130 €	3.000 €
Classement par Classe (1)				
1 à 4 partants	540 €			
5 à 8 partants	540 €	320 €		
Plus de 8 partants	540 €	320 €	160 €	17.340 €
Classement Féminin (1)	270 €	200 €		470 €
SOIT AU TOTAL				22.810 €

(1) Le prix sera attribué si plus de 3 partants.

(2) Les voitures Kit Car, S2000 et WRC sont rattachées à leurs classe de base pour les prix remis à la classe.

Des coupes récompenseront:

- les 3 premiers équipages du classement général
- le premier équipage de chaque groupe
- le premier équipage de chaque classe
- le premier équipage féminin
- 10 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera le Samedi 29 Août 2009 à 21h00 au Théâtre, Rue des martyrs de la Résistance à AMBOISE. Tenue correcte exigée.